

Pas si beige que ça!



Vous êtes unique,
l'Assemblée nationale
du Québec l'est aussi.
Sortez du cadre!

Plongeuse ou plongeur (Aide à la cuisine)

44640SRS37031381202

Deux emplois occasionnels sur appel

Date d'entrée en fonction : mi-février 2026

1045, rue des Parlementaires, à Québec

Rémunération entre 18,69 \$ et 23,36 \$

L'administration de l'Assemblée nationale du Québec compte plus de 700 personnes qui appuient les 125 parlementaires dans leurs fonctions et font rayonner la vie citoyenne.

Vous cherchez une équipe à la mesure de vos talents ?

À la **Direction de la restauration et des services alimentaires**, vous contribuez à des services alimentaires de qualité au Parlementaire, au Café du Parlement et lors d'événements spéciaux. Nous mettons en valeur les produits d'ici et offrons une expérience culinaire unique aux parlementaires, aux employés et aux visiteurs.

Mettez vos talents au défi!

Ce poste à l'Assemblée nationale vous amène à :

- s'assurer de la propreté de la vaisselle et des autres équipements de cuisine;
- préparer, transporter et ranger la vaisselle, la verrerie et les ustensiles;
- assurer le nettoyage et l'entretien des équipements utilisés en cuisine selon les normes d'hygiène et de salubrité en vigueur.

Vous possédez ces aptitudes?

- Sens de l'organisation et initiative;
- Rigueur dans l'exécution de vos tâches;
- Autonome et facilité pour le travail en équipe.

Vous répondez haut la main à ces exigences?

- Détenir une 10^e année ou une 4^e année du secondaire réussie et reconnue par l'autorité compétente ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente;
- Avoir une connaissance du français appropriée aux fonctions;
- Posséder la citoyenneté canadienne, le statut de résident permanent ou un permis de travail émis par l'autorité fédérale compétente pour occuper un emploi dans la fonction publique du Québec;
- Vous soumettre aux exigences d'une enquête de sécurité si votre candidature est retenue pour occuper cet emploi.

Rémunération

Entre 18,69 \$ et 23,36 \$

En vertu des conditions de travail applicables aux emplois occasionnels cyclique ou sur appel de l'Assemblée nationale, une majoration salariale de 11,12 % est inclus dans le taux horaire indiqué.

Le nombre d'heures hebdomadaires de travail pour cet emploi est variable et s'adapte aux besoins liés au calendrier des travaux parlementaires.

Un endroit incomparable avec :

- Repas fourni sous certaines conditions;
- Congés payés pour évènements familiaux selon la convention collective en vigueur;
- Régime de retraite (REGOP);
- Milieu de travail respectueux, inclusif et ouvert à la diversité;
- Accumulation de crédits de vacances.



Travailler dans ce lieu unique vous intéresse?

Du 5 au 18 janvier 2026 à 23 h 59, faites-nous parvenir un dossier complet incluant :

- un curriculum vitae;
- une lettre de présentation;
- une copie de vos diplômes et certifications.

Pour chaque expérience inscrite dans le curriculum vitae, veuillez indiquer s'il s'agit d'une expérience à temps plein ou à temps partiel ainsi que la date de début (jour et mois) et de fin (jour et mois) et années. De plus, pour les expériences à temps partiel, veuillez inscrire une moyenne d'heures travaillées par semaine ou le nombre d'heures total effectuées au contrat.

Prêt à passer à l'action?

Au terme de l'affichage, l'équipe des ressources humaines transmettra aux gestionnaires les candidatures issues de la présélection. Ceux-ci pourront ensuite communiquer avec les personnes retenues afin de planifier les entrevues, qui se dérouleront au cours de la semaine du 26 janvier.

Consultez notre site [Carrières](#) pour voir toutes nos offres et en apprendre davantage sur les lieux exceptionnels de cette institution unique au Québec!

Vous avez des questions?

Pour la dotation :

M^{me} Andrée-Anne Renaud, dotation@assnat.qc.ca

Pour les attributions de l'emploi :

M. Claude Perron Malenfant, claude.perronmalenfant@assnat.qc.ca

La fonction publique du Québec applique des mesures d'accès à l'égalité en emploi à l'intention des membres des minorités visibles, des membres des minorités ethniques, des personnes handicapées, des personnes autochtones et des femmes.